Ecrit par Echo du Mardi le 18 mars 2020

Pour un développement du covoiturage domicile-travail

La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin) vient d'approuver le principe d'un partenariat avec l'entreprise Klaxit pour le développement du covoiturage domicile-travail. Cet accord intervient dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour expérimenter le covoiturage domicile-travail.

Ayant été retenue, la Cove va pouvoir expérimenter le dispositif pendant 9 mois et bénéficier d'une subvention couvrant 77% du coût de l'opération estimée à 24 000€. S'appuyant sur l'application de Klaxit (ndlr : anciennement Wayzup), leader français du covoiturage domicile-travail, ce dispositif est ouvert à tous les usagers en partance ou à destination du territoire de la Cove. Les passagers s'acquitteront d'un ticket de 1€ par trajet, le même prix qu'un trajet en transport en commun. Les conducteurs, eux, seront rémunérés via l'application à hauteur de 10 centimes du km, avec un plancher de 2€ même pour des trajets inférieurs à 20 km, dans la limite de 3 covoiturés par jour et de 80 km de trajet aller/retour.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !